



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 23/06/2009

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Séance du lundi 22 juin 2009***  
**D - 20090341**

***Aujourd'hui Lundi 22 juin Deux mil neuf, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

( sauf de 15 H 20 à 16 H 50 et de 18H à 18 H 25)

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN (*préside la séance de 15 h 20 à 16 h 50 et de 18 h à 18 h 25*), Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphane DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, M. Joël SOLARI, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Melle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

Mme Anne Marie CAZALET, M. Josy REIFFERS, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Charles CAZENAVE, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Chafika SAILOUD,

***Opération de l'îlot CURSOL, constitution par B.M.A. d'une Société Civile Immobilière en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations et la SA e.mmo. Application de l'article L 1524-5 du CGCT. Autorisation. Décision.***

Mme Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

BMA est propriétaire de l'ensemble foncier constituant l'îlot CURSOL d'une superficie de 1 793 m<sup>2</sup>. A la demande de la Ville de Bordeaux qui souhaitait voir cette friche urbaine résorbée et arrêter un programme immobilier adapté, BMA a lancé en 2006 un marché d'études de définition en vue de déterminer la constructibilité maximale possible.

Un comité de pilotage présidé par M. le Maire a validé les grandes orientations programmatiques et a retenu le projet de l'agence d'architecture TEISSEIRE et TOUTON qui proposait un parti original permettant d'élargir l'impasse Caillabet en l'ouvrant sur un espace public en cœur d'îlot formant une cour urbaine autour de laquelle les bâtiments se disposent en arrondi.

La programmation mixte de cette opération comprend :

- 620 m<sup>2</sup> de SHON de commerces en rez-de-chaussée
- 860 m<sup>2</sup> de SHON de bureaux au 1<sup>er</sup> étage
- 2060 m<sup>2</sup> de SHON logement aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> niveau représentant 23 logements (dont plus de 25% en locatif social)
- un parking souterrain de 55 places complété de 8 places en rez-de-chaussée.

Le permis de construire a été délivré le 15 juillet 2008. La livraison de l'opération est prévue début 2011.

Lors de sa séance du 17 février 2009, le Conseil d'Administration de B.M.A. a décidé de mandater le Directeur Général pour engager les formalités nécessaires à la création d'une Société Civile Immobilière chargée d'assurer le portage foncier de l'opération.

Cette S.C.I. serait constituée entre B.M.A., actionnaire majoritaire, la Caisse des Dépôts et Consignations et la SA e.mmo, filiale immobilière de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes. Les parties ont rédigé le projet de statut de la S.C.I. « B.M.A. – Cursol ».

En application de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités actionnaires doivent autoriser formellement leurs représentants au conseil d'administration préalablement à la décision de constituer une S.C.I.

Il est donc proposé :

- d'autoriser la Société d'Economie Mixte B.M.A. de prendre une participation dans la S.C.I. « B.M.A. – Cursol »,
- d'autoriser Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Michel DUCHENE, représentants permanents de la Ville de Bordeaux, à prendre toutes les décisions nécessaires à la prise de cette participation lors des conseils d'administration et assemblées générales.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

NON PARTICIPATION AU VOTE DE M. GAUTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 22 juin 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

**Mme Elizabeth TOUTON**  
**Adjoint au Maire**